

Estérel | Lac-des-Seize-Îles | Morin-Heights | Piedmont | Saint-Adolphe-d'Howard | Saint-Sauveur Sainte-Adèle | Sainte-Anne-des-Lacs | Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Wentworth-Nord

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 509-2025 Règlement modifiant le règlement no. 469-2023 relatif aux matières résiduelles, leur collecte et disposition

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :

QUE le règlement no 509-2025 Règlement modifiant le règlement no. 469-2023 Relatif aux matières résiduelles, leur collecte et disposition a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion:

9 septembre 2025

Dépôt du projet de règlement :

9 septembre 2025

Adoption par le conseil de la MRC:

30 septembre 2025

Entrée en vigueur :

16 octobre 2025

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse suivante, sous la rubrique « règlements » : https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 16 octobre 2025.

Mil Buy Cupp Mélissa Bergeron-Champagne Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Municipalité de Backman) certifie	soussignála) da la
Municipalité de Windowani certifie	soussignetes, de la
Withingtonian de	sous mon serment
d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné point de l'ancient de l'a	oar le conseil, le
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 ac 4a bre 2025	
En foi de quoi, je donne ce certificat ce	